



Charte d'Adhésion de la CPTS Ouest Hérault

Préambule

La CPTS Ouest Hérault a pour vocation de fédérer les professionnels de santé du territoire autour d'une mission commune : améliorer la coordination des soins, renforcer l'accès à la santé pour tous et promouvoir des actions de prévention adaptées aux besoins locaux.

En adhérant à la CPTS, chaque professionnel s'engage à respecter les valeurs fondatrices de la communauté et à contribuer activement à la mise en place d'initiatives collectives. Cette charte formalise les principes et engagements attendus de chaque adhérent.

Nos valeurs fondamentales

Engagement et Coopération

Les adhérents de la CPTS s'engagent à collaborer activement avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire. Cette coopération **favorise une prise en charge globale et coordonnée des patients**, en assurant une meilleure fluidité dans les parcours de soins.

Accès aux Soins et Inclusion

Garantir un accès équitable aux soins est au cœur des préoccupations de la CPTS. Chaque adhérent œuvre pour réduire les inégalités de santé, en facilitant l'accès aux ressources médicales et en promouvant des actions inclusives adaptées à la diversité des besoins des patients.

Qualité et Innovation

Les professionnels de santé membres de la CPTS s'engagent dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques. L'innovation et la formation sont encouragées afin d'apporter des réponses adaptées aux enjeux sanitaires du territoire.

Prévention et Promotion de la Santé

Au-delà de la prise en charge curative, la CPTS s'investit dans la mise en place de campagnes de prévention et de sensibilisation à destination de la population. Les adhérents participent à ces initiatives en diffusant des messages de prévention et en contribuant à l'éducation à la santé.

Engagements des Adhérents

Participation et Collaboration

Chaque adhérent est invité à prendre part aux réunions, groupes de travail et événements organisés par la CPTS. Ces échanges permettent de **co-construire des solutions adaptées aux réalités du terrain** et de renforcer la dynamique collective.

Respect des Principes de Fonctionnement

Les membres doivent respecter les règles de fonctionnement définies par la CPTS, qui visent à **garantir un cadre de travail harmonieux et efficace**. L'adhésion repose sur un engagement volontaire à contribuer de manière constructive aux objectifs communs.

Confidentialité et Déontologie

Le respect du secret professionnel et des obligations déontologiques est une exigence fondamentale pour tous les adhérents. La protection des données des patients et la confidentialité des échanges sont primordiales pour maintenir un climat de confiance au sein du réseau.

Cotisation et Modalités Administratives

L'adhésion à la CPTS est soumise au règlement d'une cotisation annuelle, fixée à 100 € pour une personne morale et à 10 € pour une personne physique. Les adhérents sont tenus de mettre à jour leurs informations professionnelles afin de garantir une coordination efficace des soins.

Bénéfices de l'adhésion

En rejoignant la CPTS Ouest Hérault, les professionnels de santé intègrent un réseau dynamique et structurant, offrant de nombreux avantages :

- ✓ Une meilleure coordination avec les autres acteurs du territoire pour une prise en charge optimisée des patients.
- ✓ L'accès à des formations et ressources spécifiques pour enrichir leurs pratiques.
- ✓ L'opportunité de participer à des projets innovants visant à améliorer le système de santé local.
- ✓ Une valorisation de leur engagement professionnel au sein d'une communauté soudée et proactive.

Signature de l'Adhérent

Nom :

Prénom :

Profession :

Structure :

Date :

Signature :